



cpe@bordeaux.snes.edu  
Tél : 07.87.08.06.56  
<https://bordeaux.snes.edu/>

## Sommaire

EDITO  
COMPTE RENDU AUDIENCE AVEC LE DRRH  
SOYONS LE PHARE DES ÉLÈVES  
MOUVEMENT INTRA  
"LE PACTE ENSEIGNANT"  
STAGE CPE  
CDI POUR LES AED, UN AVENIR INCERTAIN  
BIZUTAGE DES STAGIAIRES CPE PAR LE MINISTÈRE  
IL Y A URGENCE  
ENTRETIEN AVEC INAKI ECHANIZ  
CONTACTER LE SNES-FSU  
POURQUOI ET COMMENT VOTER ?

# CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION



## Stage CPE Jeudi 02 février 2023

*Les identités de genre chez les adolescents, du collège au lycée, quelle place pour le/la CPE ?*

## BILAN D'UNE ENTRÉE DANS LE MÉTIER.

**E**n 2012, quand je me suis inscrit au Master MEEF à l'IUFM, j'avais plein d'espoir. Celui d'être l'acteur d'une formation du citoyen, d'être un maillon dans une longue chaîne où chacun se soutiendrait et où l'élève serait au cœur de notre préoccupation.

Depuis, la situation n'a cessé de se dégrader.

A Créteil j'ai découvert les armes blanches ou à feu, les familles pour qui la coéducation est inaccessible. J'ai été épaté par la solidarité entre collègues et leur agilité face à la réforme du collège. Je n'ai eu que des chefs violents et comme nous, éloignés de leurs racines et pire quand c'était d'anciens CPE.

En 2018, j'ai eu l'académie de Bordeaux. J'ai subi le sort des affectations. Bien que pacsé en Gironde, j'ai obtenu le Lot-et-Garonne sur poste à profil. Contraint de jouer ce jeu, où peu s'amuse vraiment, pour obtenir quelque chose de moins pire que le fin fond de La Dordogne.

Sur ce nouveau poste ce fut la douche froide sur les moyens et les conditions de travail. A Créteil nous étions 3 CPE dans un LP de 450 élèves, à Marmande, 3 CPE pour trois fois l'effectif ! Là-haut il y avait une infirmière, une assistante sociale, une psyEN à temps complet. Ici pas d'assistante sociale en l'absence de contractuelle, pas d'infirmière titulaire (une contractuelle de temps en temps) et une psyEN par alternance. Pourtant j'ai vu autant de jeunes en souffrance.

Et puis il y a eu le covid. J'ai une douce pensée pour mes collègues de région parisienne qui après avoir connu les émeutes des gilets jaunes, reçus des cocktails molotov dans le CDI et une voiture bélier dans la cour, ont dû subir le covid sans avoir plus de moyens pour lutter contre le

décrochage scolaire. Avec nos 10 PC à disposition pendant le confinement nous étions fiers et ridicules.

L'année dernière j'ai voulu muter pour me rapprocher de mon cœur girondin. J'ai fait des vœux, j'ai postulé sur les postes à profil et j'ai constaté avec aigreur l'incapacité pour les services du rectorat d'améliorer le mouvement. J'ai donc gagné 15km ! Je suis retourné en collège après 4 ans en lycée et je découvre le cadeau empoisonné 2022 : le programme Phare. Sans oublier les Ulis en inclusion bien plus que de raison et des moyens largement différents entre Gironde et Lot-et-Garonne.

En matière d'éducation, tu as de la chance si tu es scolarisé dans tel ou tel département.

8 ans en arrière je rêvais d'une Éducation nationale qui lutte contre les inégalités qui favorise le bonheur de chacun et qui permet à chaque personnel de se sentir heureux. Aujourd'hui nous en sommes bien loin.

Heureusement que le feu qui brûlait en moi à cette époque est toujours là, car sans la vocation j'aurais déjà rendu mon trousseau. L'éducation nationale ce sont des hommes et des femmes animé.e.s par cette volonté de changement pour une société engagée, équitable et juste ! Mais à trop tirer sur la corde, à oublier que nous sommes les cadres A les moins bien rémunérés de notre ministère, n'ayant droit qu'aux miettes des IMP, notre ministre oublie que la porte fermée de notre bureau, un simple entretien peu changer un petit bout de vie d'un adolescent.

Bien plus que nécessaire, nous restons des indispensables de notre système que beaucoup de pays regardent avec envie.

# COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE DU 6 JUIN 2022 AUPRÈS DE M. MICHELI, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DRRH

Il s'agissait à la fois de rendre compte de nos positions, essayer de percevoir qu'elles pouvaient être les perceptions du nouveau DRH, évaluer les orientations du rectorat sur plusieurs points qui nous tiennent à cœur. Notre objectif restait de rajouter du dynamisme au travail d'écoute du DRH et orienter nos relations vers la construction et la mise en place de Groupes de travail qui nous semblent plus que jamais nécessaires. L'avenir de la profession ne peut se faire sans les personnels !

Nous avons posé les questions qui nous semblent être au fondamentales dans le quotidien des CPE de l'académie, en raison des retours que nous avons du terrain, laissant pour le plan national les questions salariales, d'effectifs, etc.

Très concrètement, les points évoqués :

- 1. Les rapports dégradés avec certaines directions qui s'amplifient.**
- 2. Le CDI des AED ; le remplacement.**
- 3. Les ZAP CPE. Rôle IPR.**
- 4. Les postes à profil, les promotions, le mouvement – suspicions qui s'installent.**
- 5. RH de proximité et demandes spécifiques CPE.**

En raison du temps contraint tous les points n'ont pu être approfondis comme nous l'aurions aimé.

**1.** Sur le premier point, le DRH reconnaît que les CPE sont souvent les « boucs émissaires » pour un peu tout le monde dans l'EPLE.

Notre premier souci a été de rappeler notre attachement à la circulaire de 2015. Elle devrait faire l'objet d'un rappel systématique auprès des chefs et les IPR devraient la porter plus fermement. De fait, ces derniers, cherchent de modalités inexistantes – par exemple le projet de vie scolaire – pour faire pression sur les CPE. Ou encore, l'application des temps de pause de 20 mn inadaptés et sans objet pour notre fonction portés à la foi par les IPR ou certains chefs, curieusement, dès qu'un conflit au sein de l'établissement entre direction et CPE.

*Il nous semble plus que nécessaire de rediscuter régulièrement de ces aspects qui impactent notre travail et notre carrière. La proposition que nous faisons du Groupe de travail est plutôt bien accueillie ; à charge pour nous de proposer une rencontre à nos IPR et de revenir vers le DRH pour la mise en place de ce groupe.*

**2.** Nous savons combien le remplacement des AED, mais aussi des CPE (congé parental, décharges...) est problématique. Nous repreneons ce que nous disons tous les ans pour la préparation des moyens, à savoir notre incompréhension sur le remplacement des congés maternité, des jours de carence et du 50 % pour maladie.

La piste des AED Prépa. Pro. Avait déjà été évoquée. Mais, cela ne fait pas recette ni pour les professeurs et encore moins pour les CPE. Aucun candidat à ce jour. Quant à la « Cdisation », rien n'est prévu avant le décret. Nous insistons sur le besoin d'évaluer l'impact du CDI sur le fonctionnement des vies scolaires, voire du métier.

Ce qui est posé comme question est bien trop important. Quels personnels pour quel projet et quels établissements. Le SG DRH se montre sensible à nos arguments, notamment sur la nécessité d'un niveau universitaire pour une bonne prise en charge des élèves.

*Sur ces aspects, il nous semble aussi que l'on ne peut faire l'impasse sur une réflexion continue, en commun. Là aussi, on devrait envisager la réunion régulière d'un groupe de travail et la mise au point d'une méthode académique pour le suivi, le recrutement, voire la création d'un organisme de formation dédié. Un minimum d'anticipation nous semble plus que nécessaire.*

**A noter : nous avons été entendus sur un des points. Le vade-mecum 2022 des AED, intègre le remplacement à 100 % pour les congés maternité et la disparition des jours de carence pour les heures de remplacement.**

**3.** Sur le fonctionnement des ZAP, à part quelques-unes dont l'activité est régulière, les collègues nous ont fait remonter leur sentiment qu'elles périclitent, en raison des fonctionnements injonctifs, loin des besoins d'analyse des pratiques et de travail en autonomie des CPE. Nous avons le sentiment d'une opposition entre les commandes institutionnelles et les besoins. Les discours des IPR divergent en fonction de la personne elle-même.

Le SG DRH relève que les ZAP font l'objet d'un gros travail voulu par la DRH : redéfinition des missions, mise en relation avec l'école Académique de Formation Continue pour des apports théoriques qui nourrissent l'action des CPE, mais aussi, analyse de pratique mises en place à notre demande.

**A noter : on a vu arriver dans les établissements des convocations pour des réunions d'analyse de pratique début novembre 2022. A suivre ...**

**4.** Nous n'aurons de cesse de répéter que les postes à profil généralisés ne sont qu'une imposture idéologique. Et quand bien même le SG DRH nous dise clairement qu'il n'y aura pas de retour aux CAPA, il est de notre ressort de lui signifier l'incompréhension de la profession. Nous lui demandons un bilan du mouvement que le rectorat semblait avoir prévu : nombre de candidats, entretiens, procédure, etc.

L'opacité généralisée rend floue la perception des promotions, même si des critères sont toujours opérants. A ce sujet, nous demandons le bénéfice pour les collègues en EREA de l'indemnité spécifique ce qui générerait la possibilité de demander la classe exceptionnelle au vivier 1.

**5.** Notre SG se montre plus prolifique à l'évocation du suivi particulier des CPE et la gestion des rendez-vous de carrière comme de la mise en place de RH de proximité. Il évoque particulièrement une méthode qui s'installe dans le suivi des collègues qui ont des difficultés.

Le tutorat et un accompagnement particulier auront tendance à se généraliser. Les RH de proximité ont donc un rôle de terrain à jouer, par le biais de médiations lorsque des problèmes se posent au sein de l'EPL, par exemple. Parce qu'ils ne sont pas investis d'un pouvoir hiérarchique l'aide et le conseil devraient être plus évidents, permettre aux personnes d'être dirigées vers les bons services plus rapidement.

Il est à noter, qu'à notre question sur les difficultés plus spécifiques aux CPE, celui-là nous invite à nous rapprocher des RH de proximité en raison des problématiques partagées par les OS et l'administration au service de l'accompagnement des collègues.

Tonio VITORINO

# SOYONS LE PHARE DES ÉLÈVES...

**A**vant l'invention du dispositif phare, étions-nous moins efficaces dans la lutte contre le harcèlement ?

A ce jour, aucune étude sur le sentiment de harcèlement n'est publiée pour justifier le dispositif Phare. Mais alors d'où sort-il ? Expérimenté dans plusieurs académies pendant deux ans, le voilà maintenant généralisé.

Une grosse usine à gaz de lutte contre le harcèlement. Quand on lit le projet, on se demande à quel moment les élèves sont en cours, quelles autres actions aurons-nous le temps de mener, ou même, pourquoi le CPE serait-il encore le leader d'un dispositif sans rémunération associée et supposant qu'il en est le temps ?

Les instances de vie lycéennes et collégiennes se retrouvent encore une fois désignées pour piloter ce dispositif. Nous sommes loin des projets décidés et menés par les élèves pour les élèves. Nous assistons encore une fois à un démantèlement de l'École. Le harcèlement scolaire existe et c'est un fléau qui mène des jeunes fragiles et souffrants à la dépression et parfois au suicide. Nous ne nions pas son existence. Ce que nous voulons c'est une véritable évaluation du climat scolaire et surtout une possibilité pour les établissements de saisir ou pas d'un dispositif et d'avoir les moyens pour les mener (du temps, de l'argent et des personnels). Tout CPE sait qu'en matière d'éducation à la citoyenneté, plus on impose, plus ça explose. Il y a déjà des dispositifs qui existent en termes de bien être à l'école. Dans ce dispositif ce sont les élèves qui deviennent des « référents harcèle-

ment ». Devons-nous charger les élèves de la lourde responsabilité du repérage et de la lutte contre le harcèlement ? Nos élèves sont en apprentissage de leur posture d'adulte et de citoyen. Les rendre responsable du manque de moyens, c'est une tentative pour le ministère de se dédouaner de sa propre responsabilité dans la casse du service public. Nos programmes scolaires doivent s'ouvrir à des apprentissages aux émotions, le bien-être et le vivre ensemble. Aujourd'hui, rien n'existe sur la connaissance de soi, l'estime de soi. Sans parler du non-respect des textes en matière d'éducation à la sexualité. Thématique où là aussi le harcèlement existe mais qui personne n'aborde....

Phare c'est donc un dispositif où, çà et là, des adultes s'engageront en essayant de faire de leur mieux, que l'on essaiera encore une fois de refiler au CPE parce que "c'est son domaine".

Non ! Trop, c'est trop ! Nous sommes des experts en éducation, nous connaissons notre métier et y sommes formés. Nous n'avons pas besoin d'un énième dispositif que nous n'arriverons pas à piloter par manque de temps et de moyens. Nous réclamons un PAF avec de réelles formations universitaires basées sur des études et des chercheurs. Aujourd'hui nous n'avons rien de cohérent.

Si je dois devenir le gardien du phare, il y a fort à penser que la lumière ne s'allume pas souvent. Ce projet est voué à s'échouer par manque de moyens et de concertation.

*Julien RENOM*

# UN MOUVEMENT INTRA QUI N'A RIEN À ENVIER À CELUI DES PERSONNELS DE DIRECTION.

Cette année nous avons eu affaire à un mouvement intra-académique pour les CPE exceptionnel. Avec un très grand nombre de postes en Gironde, les CPE ont pu jouer aux chaises musicales et bénéficier d'une issue positive dans le département le plus demandé de l'académie. Le dernier entre avec seulement 279 points.

Nous pouvons nous interroger sur l'attribution des postes pour les entrants. Comment avec un mouvement si fluide des personnels se sont retrouvés, habitant le Médoc par exemple, affectés au Pian-sur-Garonne ou à Langon ? Cela montre une réelle méconnaissance du fonctionnement du mouvement mais aussi de notre métier et des contraintes de celui-ci.

Si ces erreurs pouvaient être attribuées au manque de temps pour les personnels non remplacés de la DPE, c'est surtout lié à l'absence de CAPA. Ces situations n'existaient pas lors des CAPA où nous étions des représentants des personnels au service des CPE. Comment peut-on envisager de mettre un.e collègue chargé.e de famille dont le.la conjoint.e est régulièrement en déplacement professionnel sur un établissement avec internat alors qu'ils ont des enfants en bas âge? Cela prouve encore une fois que les services de DPE ne connaissent pas les singularités de notre métier.

La valse des postes à profil où comme au lycée de la mer de Gujan-Mestras personne n'a été reçu par le chef d'établissement, cette année encore,

montre que la procédure n'a pas donc pas été respectée telle qu'elle était décrite dans le guide des mutations. Au final, c'est l'inconnu qui a choisi d'affecter une collègue sur ce poste. Est-ce que sa posture d'animatrice ZAP a été un atout pour sa candidature ou tout simplement un choix arbitraire par le DRH ? Le doute subsiste puisque les IPR ne manquent pas de répondre aux collègues que des entretiens ont eu lieu là où nous savons qu'il n'y en a pas eu. Un mensonge institutionnel « savamment » organisé pour mieux se moquer des candidats et de notre métier.

C'est aussi le cas pour le lycée de Camille Jullian très convoité. Là encore, quand la collègue vient prendre le poste, elle le refuse car il ne correspond pas à ses attentes de mutation. Elle repasse dans le circuit et se voit affecté ailleurs en toute « impunité » hors du mouvement et hors de tout système d'égalité. Si des collègues sont tentés par des procédures au tribunal administratives le SNES sera là pour vous accompagner dans ces recours qui doivent rester individuels.

Tous ces événements nous amènent à croire que nous sommes devenus des personnels de direction avec un mouvement opaque où il suffirait de connaître quelqu'un pour avoir le poste que l'on souhaite. Le RH se targue que le système d'égalité a été respecté et que rien n'est venu enrayer la machine. C'est le Lot-et-Garonne qui va encore en payer le prix puisque nous ne comptabilisons à l'heure actuelle que deux entrants dans le département. Là où il y a de très nombreux postes laissés vacants et qui le seront encore à la rentrée.

Devons-nous compter sur des vies scolaires contractuelles pendant encore de nombreuses années sur un département déficitaire et qui n'attire pas les titulaires ou devons-nous exiger que des moyens soit mis en place pour attirer les collègues dans ces départements ? Un salaire attractif ou une réelle bonification de points doivent être attribués aux collègues qui entrent dans ce département et celui de la Dordogne.

Le mouvement des stagiaires (environ une cinquantaine cette année) est venu lui aussi mettre en difficulté les titulaires qui voient des postes attribués à des stagiaires à temps complet sans être en sus des équipes déjà existantes. Ils viennent, une fois de plus bloquer des postes qui sont toujours et systématiquement les mêmes et que les collègues ne peuvent pas occuper même à titre provisoire et même lorsqu'il s'agit de situation de médicale importante.

Nous nous sommes attachés de rappeler au DRH ce sujet lors de l'audience de bilatérale sur

les révisions d'affectations. Des berceaux stagiaires pouvaient être bougés pour améliorer des situations dramatiques de collègues, c'est le cas à Bergerac ou une collègue titulaire en affectation provisoire se voit d'obligation de retourner sur son poste où elle a été agressée physiquement par un parent parce qu'un berceau stagiaire a été mis à sa place. Des situations dramatiques sur lesquelles le DRH ne souhaite pas revenir et donc renvoie les collègues à leur propre difficulté.

Si certaines organisations syndicales, aimerait à penser les CPE comme des personnels de direction, le SNES FSU défend notre indépendance et notre positionnement dans l'équipe d'enseignement et d'éducation. Le mouvement intra, nous invite à penser que nous sommes en train de glisser vers une déviance managériale où la confusion avec le mouvement des PERDIR est volontaire et voulue, avec un seul décisionnaire aux manettes, le DRH.

Nous ne pouvons l'accepter, et un retour à une CAPA CPE s'impose !

*Julien RENOM*

## « LE PACTE ENSEIGNANT » L'EXPRESSION QUI MET MAL À L'AISE.

**L**ors des discussions entre le SNES FSU National et le ministère, les services confirment que le temps de travail des personnels est très élevé. Ajouter des missions supplémentaires est difficile à envisager. On assiste à un glissement dans les débats dans la formulation des choses autour du pacte. Ils n'utilisent plus le mot au ministère. Seul le président de la République en parle. Le discours se recentre autour de mieux payer les missions que l'on fait déjà. Les lignes bougent un peu mais ce n'est pas gagné.

Pour le SNES FSU travailler plus pour gagner plus : c'est NON ! Il faut rémunérer les missions qui existent déjà. Des signaux montrent que la pression peu permettre de faire bouger les lignes. Concernant le projet de revalorisation des enseignants annoncés pour la rentrée 2023, l'intervention du SNES au ministère a permis de leur faire dire que les CPE et les PSYEN soient prévus dans le projet de revalorisation. Le ministère n'ayant pas prévu initialement notre revalorisation ! Une victoire du SNES FSU.

*Julien RENOM*

# LES IDENTITÉS DE GENRE CHEZ LES ADOLESCENTS, DU COLLÈGE AU LYCÉE, QUELLE PLACE POUR LE.LA CPE ?

- « Il faut changer mon prénom sur pronote »
- « Sacha mais c'est qui Sacha ? Il n'y a pas de Sacha dans cette classe ».
- « Lesbienne, gay, bi ou trans ? c'est quoi la différence ? »
- « Tu veux changer de vestiaire en EPS ? N'importe quoi ! »
- « Changer ton pronom ? Ici ? Tu m'expliques ? »

De plus en plus nos élèves nous questionnent sur l'identité de genre, au-delà d'une libération de la parole chez les jeunes lesbiennes, gays ou bi, notre décennie est marquée par un tournant dans notre relation avec les élèves et notamment une visibilité plus accrue de l'identité de chacun.

Dès le collège la question de la transidentité s'exprime de plus en plus et s'affirme clairement au lycée. Cela avec toutes les questions qu'elle impose aux établissements et aux équipes. De la question queer à la question trans le spectre est large ! Si ce sujet peut être simple à traiter, parfois il s'associe avec des demandes auxquelles nous devons faire face sans savoir comment le faire. Parfois avec le sentiment de rétro-pédaler, de devoir médicaliser la situation ou non, de faire simplement ou de rendre les choses complexes.

Tant de questions que nous aborderons lors du **stage du jeudi 2 février 2023 avec Arnaud Alessandrin**, enseignant chercheur et docteur en sociologie de l'université de Bordeaux où il a soutenu sa thèse intitulée « Du 'transsexualisme' aux devenirs trans » (2008-2012).

Il y est actuellement chargé de cours et enseigne, entre-autre, la sociologie du genre et des discriminations. Il est l'auteur de nombreux livres et articles sur le sujet des transidentités, du genre et des homophobies et notamment : « La transidentité » (Harmattan, 2011). Membre du conseil scientifique de la DILCRAH (Délégation Interministérielle de Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBTphobe) Arnaud Alessandrin intervient au PAF sur cette thématique mais malheureusement formation qui n'est pas ouverte aux CPE malgré nos demandes. Plus d'information sur : <http://arnaud-alessandrin.com>



# Stage CPE

**Jeudi 2 février 2023**

**de 9h30 à 16h**

**au lycée Magendie - Bordeaux**

10 rue des treuils Bordeaux

(le stationnement est très compliqué à proximité -  
Il est préférable d'utiliser les transports en commun).

Le matin nous échangerons avec Arnaud et l'après-midi sera consacrée aux questions d'actualité de notre profession et à l'échange autour de la thématique.

**OUVERT À TOUTES ET À TOUS,  
SYNDIQUÉ·ES ET NON SYNDIQUÉ·ES  
(DÉFRAIEMENT POUR LES  
SYNDIQUÉ·ES)**

**S'INSCRIRE AU STAGE**

Demande d'autorisation d'absence à formuler avant le **2 janvier 2022**, au-delà, c'est à l'appréciation du chef d'établissement.

L'autorisation d'absence est générée à la fin de l'inscription au stage.

Pour toute demande concernant les stages, envoyez un mail à :  
[formation.syndicale@bordeaux.snes.edu](mailto:formation.syndicale@bordeaux.snes.edu)



# CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE POUR LES AED, UN AVENIR INCERTAIN !

**D**epuis le décret publié au cours du mois d'août, les assistants d'éducation ayant effectué 6 années de service dans un établissement scolaire ou plusieurs, dans une académie ou plusieurs, peuvent prétendre à postuler dans un établissement scolaire pour signer un CDI.

Dans l'académie de Bordeaux seulement 22,83% des contrats sont à temps complet, la précarité des assistants d'éducation n'est plus à démontrer. Leur offrir un CDI ce n'est qu'un pansement sur une jambe de bois.

Ce contrat de droit privé, signé par le service public met en difficulté les assistants d'éducation qui ne peuvent prétendre à aucun une mutation inter-établissement. Cela veut donc dire, qu'en cas de déménagement par exemple, ils doivent démissionner. Une démission n'ouvre aucun droit au Pôle emploi. Le CDI c'est aussi la fin des assistants d'éducation étudiants puisqu'en signant un CDI, les AED perdent la possibilité d'avoir les maigres 200 heures de décharge annuelle pour leurs études. Ils deviennent donc des personnels à 41 heures par semaine piégés dans l'établissement et sans aucun avenir ni perspective puisque rien n'est prévu.

Ils ne bénéficient d'aucune validation d'acquis que ce soit en tant qu'adjoint administratif ou éventuellement CPE ni même dans des concours internes. Si ce CDI était une demande du collectif assistant d'éducation, il n'en devient pas moins

une précarisation supplémentaire de ces personnels qui ne gagneront que quelques dizaines d'euros supplémentaires que le SMIC horaire, sans aucune grille d'avancement.

Nous allons assister progressivement à un triste constat : la disparition du tremplin que bon nombre d'enseignants, CPE, psyEN ont pris avant de devenir fonctionnaire de l'éducation nationale.

L'évaluation des CDI est prévue tous les 3 ans et peut se faire par le CPE alors que le CPE n'a aucune autorité hiérarchique envers les assistants d'éducation, le seul de RH de l'établissement étant le chef lui-même. Évaluation qui ne mènera à rien puisque rien n'est prévu. Si ce contrat a permis et permet à certains assistants d'éducation de s'installer durablement dans des missions d'éducateur, il n'en devient pas moins un changement radical de l'esprit des vies scolaires et probablement, nous pouvons l'imaginer, des vies scolaires à deux vitesses, ceux étant en CDI et ceux qui ne le seront pas.

Cette année nous avons affronté une crise du recrutement sans précédent chez les assistants d'éducation. De nombreuses vie scolaires n'ont pas commencé l'année avec l'ensemble des équipes et le nombre de CV reçu lors des candidatures est en très nette baisse. L'effondrement de l'image de l'Éducation nationale touche le corps des assistants d'éducation. Un CDI ne change guère les choses.

Nous appelons l'ensemble des collègues enseignants psy En, CPE mais aussi nos collègues assistant d'éducation à mobiliser les collègues les assistants d'éducation pour fonder au sein du SNES un collectif assistant d'éducation afin de réfléchir à nos mandats mais aussi défendre localement les droits des assistants d'éducation aujourd'hui. Cette mission est actuellement assurée par le secteur non titulaire et le secteur CPE. Les élections professionnelles doivent être le moment où les assistants d'éducation s'engagent

pour construire leur avenir et surtout sortir de cette précarité et ce blocage qu'impose le CDI pour devenir de véritables fonctionnaires ou revenir à un réel statut d'étudiant salarié.

Les prochaines élections professionnelles sont un moment charnière pour faire voter les AED ! Mobilisons-nous ! Mobilisons-les !

*Julien RENOM*

## LE BIZUTAGE DES STAGIAIRES CPE PAR LE MINISTÈRE !

**A** Bordeaux nous accueillons un grand nombre de stagiaires cette année. Les collègues sont affectés à mi-temps ou à temps complet. L'affectation se fait sous réserve de la réussite au MASTER MEEF CPE.

L'application du ministère s'étant emmêlée les pinceaux dans la vérification des diplômes, les listes transmises à la DPE ont été bourrées d'erreurs. Les affectations étant données mi-juillet les collègues se sont retrouvés affectés sur des établissements à mi-temps alors qu'ils devaient être à temps complet. Silence radio durant tout l'été jusqu'au 24 août. Des collègues arrivants d'autres académies dont la Réunion étaient donc en attente de savoir s'ils allaient changer d'affectation ou être affectés sur deux établissements à mi-temps.

Un stress pour entrer dans le métier quand on ne sait pas où l'on doit poser ses valises dans une semaine. L'intervention du SNES FSU a permis de stabiliser les collègues sur leur support mi-temps

mais avec un service à temps complet. Un moindre mal mais des rapprochements de conjoints ou d'éloignement du domicile familial n'ont pas pu être améliorés et engendrent une entrée dans le métier violente pour les collègues stagiaires.

A Toulouse : Affectés en juillet, les stagiaires ont changé de département et parfois sont sur deux établissements. Affectation reçue le 30 août !

En Guadeloupe : pas d'affectation avant le 29 août pour tous les stagiaires toute matière confondue.

A Créteil : Avant l'intervention du SNES-FSU des collègues étaient affectés sur deux établissements dans des départements différents.



# IL Y A URGENCE !

Monsieur le Proviseur,

Ce soir, Anaïs B. de 2nde PRO MS s'est sentie très mal à la sortie du self. Elle se plaignait de douleurs violentes à la poitrine qui irradiaient vers son ventre.

J'ai appelé sa mère afin d'avoir son avis. J'ai en même temps mis l'élève et sa mère en communication.

Les douleurs d'Anaïs devenant de plus en plus fortes, les parents arrivant d'une heure et demie de route au sud de Périgueux, il me paraissait pertinent que les pompiers prennent en charge l'élève jusqu'aux urgences à Périgueux où ses parents l'auraient rejointe, accélérant de cette façon la prise en charge médicale.

Il s'avère que les pleurs d'Anaïs étaient de plus en plus marqués et sa détresse manifeste.

L'accueil au 18 s'est avéré consternant. Nous sommes entre services de L'État et il me semble que les réponses doivent être adaptées aux conditions de l'Éducation nationale.

Manifestement la personne que j'ai eue a décidé très rapidement qu'il n'y aurait pas d'intervention. "Il n'y a pas de danger vital ?". Je serai bien incapable de répondre à cette question. En revanche, mon sentiment qu'il pouvait y avoir urgence était bien réel. Il m'a redirigé vers le SAMU. Là, même approche. Dès que j'indique que les parents arrivent dans une heure et demie, on me transfère vers le médecin pour qu'il puisse me dire quoi donner à l'élève et le médecin me dit exactement la même chose : "il n'y a pas d'urgence vitale ?" Là encore, en quoi suis-je apte à avoir un rôle de soignant ou à répondre à une telle question ?

Je sais que les autres établissements scolaires ont le même souci d'un refus d'intervention des services publics d'urgence. Il m'est arrivé l'an dernier d'être confronté à ce même refus de prise en charge au LP V de Périgueux. J'ai décidé de me rendre de mon propre chef aux urgences. L'élève est resté hospitalisé 3 jours. Aurais-je dû "attaquer" le SAMU ?

Quoi qu'il en soit, il me semble de la plus grande importance de lancer une discussion entre les services de l'état, incluant les pompiers, pour essayer d'établir un protocole qui convienne, non pas administrative-ment, mais qui fasse appel à l'expérience des personnels sur le terrain. Ces derniers doivent pouvoir compter sur les services de l'état et ne pas être dans la crainte du pire.

Je me permets de mettre en copie le cabinet de Mme la DASEN et de M. le Préfet, au titre du représentant des personnels que je suis, en vous sollicitant sur une intervention auprès des services concernés.

En vous remerciant sincèrement,

T. VITORINO - CPE



ENGAGÉ-ES POUR LA  
FONCTION PUBLIQUE



# ENTRETIEN AVEC IÑAKI ECHANIZ

**député de la 4<sup>ème</sup> circonscription des Pyrénées Atlantiques, âgé de 29 ans, Iñaki a eu son concours de CPE en M1 y a 6 ans. Après une année de stage au lycée Magendie de Bordeaux, il prendra son baluchon et son accent pour la région parisienne. Il est aujourd'hui en disponibilité de son poste de Pau.**

*Julien Renom : Bonjour Inaki, merci de ton temps. Une question que l'on pose à tout CPE : Comment s'est passée ta rentrée scolaire dans ce nouvel établissement : l'Assemblée Nationale ?*

**Iñaki Echaniz :** Une rentrée assez intense. A la fois parce que je viens d'enchaîner année scolaire plus campagne électorale, mais aussi parce que nous avons commencé notre mandat 48h après le deuxième tour. Arrivée dans un nouvel environnement c'est intense et surtout quand on a des grosses responsabilités sur les épaules. J'ai été élu dans une circonscription qui n'a jamais connu de député de gauche. Sans parler des défis que nous devons relever pour notre société.

*Quel est ton parcours scolaire ?*

J'ai fait une licence administration économique et sociale, un master MEEF CPE à l'ESPE de Bordeaux où j'ai été représentant des élèves au conseil d'école pour la FSU et ensuite je suis parti à Stains dans le 93 durant 1 an et 4 ans à St Denis avant de revenir dans l'académie de Bordeaux cette année.

*Comment as-tu eu envie de devenir CPE ?*

C'est mon propre parcours d'élève. J'ai été un élève qui était très régulièrement en vie scolaire et chez les CPE. Un parcours de vie particulier. Après coup quand je me suis retrouvé au moment de l'enseignement supérieur je savais que je voulais travail-

ler avec les enfants, je voulais peut-être devenir prof, mais certaines rencontres m'ont fait me rendre compte que je préférerais être CPE. Je voulais avoir le contact avec les jeunes, la liberté d'organiser ma pratique et pouvoir agir sur l'organisation de l'établissement scolaire pour aider la communauté éducative.

*Tu as passé plusieurs années en région parisienne, tu en retiens quoi ?*

Énormément de choses. J'ai beaucoup appris humainement et professionnellement. Des rencontres fortes, des moments difficiles car en tant que CPE on est confronté à beaucoup de misère, de difficulté sociale et parfois seul en tant que CPE. J'ai connu des moments sans Assistant social, infirmier ou psyEN. Ca retombe forcément dans le bureau du CPE. J'étais très solidaire avec ma collègue CPE, on a tenu bon.

En région parisienne j'ai rencontré des gens extraordinaires, des parents qui ont foi en l'école, des équipes qui sont motivées avec leur propre difficulté dans un contexte pas facile. Je m'en souviendrais toute ma vie. Sur mon dernier établissement, j'ai fait une cohorte d'élève, je me souviendrais d'eux et je reste en contact avec eux depuis mon départ du collège. On a réussi à les accompagner et ça m'aura marqué.

*Tu as été impliqué au conseil d'école de l'ESPE de Mérignac pour la FSU, c'était ta première expérience syndicale militante ? Quels souvenirs gardes-tu de cette année ?*

Au lycée j'ai été meneur d'une mobilisation contre la réforme des retraites de Sarkozy c'était mon premier engagement militant et politique. C'est à ce moment-là que j'ai rencontré les élus politique de ma ville. J'étais adhérent à l'UNEF en licence et à l'ESPE au SNES FSU. Je me suis engagé pour défendre notre formation CPE puis plus largement la formation globale au sein de l'ESPE. J'ai essayé de lutter au côté des formateurs et de ceux qui voulaient une formation de qualité.

Cela a été formateur, je me suis heurté à des gens pas tendre avec moi, avec des moments où on a l'impression de lutter dans le vide. Cela m'a permis de rencontrer des gens comme Fabienne Lamothé et d'autres militants du SNES-FSU qui m'ont apporté sur le plan philosophique et syndicale. J'ai recroisé Jean-Louis Nembrini (à l'époque représentant de l'État au conseil d'école et vice-président de la Région Nouvelle Aquitaine). Cela a été sympathique de passer du banc d'en face à dénoncer les pratiques de l'ancien directeur de l'ESPE, à une discussion plus ouverte. J'ai perçu, de son côté, la difficulté d'élu d'être nommé de ce côté-là ; cela a permis de faire tomber certaines barrières entre nous.

*Comment as-tu fait ton entrée en politique ? A-t-elle toujours été un projet de carrière ?*

Je me suis mobilisé à l'époque du lycée et j'ai rencontré le maire de ma ville (Oléron Ste Marie), Bernard Uthurry, j'ai échangé pendant les années suivantes avec lui. J'ai participé à sa campagne de 2014, qu'on a perdu de 1000 voix, cela a marqué mon début en politique. En 2020, je me suis présenté sur une liste d'union de gauche en à Oléron, cela m'a permis d'être élu conseiller municipal. Je me suis impliqué dans le territoire ; les législatives me faisaient envie depuis longtemps

et je me suis plongé dedans.

Ce n'est pas un projet de carrière, c'est une volonté d'améliorer le quotidien des gens, on peut faire le parallèle avec le métier de CPE, on est là pour faire en sorte d'améliorer les conditions de travail, un établissement scolaire c'est un peu une mini société. CPE dans une autre forme mais ce sont les mêmes buts qui m'ont animé quand j'ai passé le concours.

*Tu es membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'assemblée, quels sont tes combats, les thèmes qui te tiennent à cœur ?*

Bien évidemment la question des moyens. J'ai fait le choix de rester dans un domaine de compétence que je maîtrisais. Le premier des combats c'est de faire en sorte que tout ce que Blanquer a détruit puisse être en partie réparé et qu'on puisse trouver des solutions pour redonner de la qualité à notre Maison. Il faut sortir de ce système comptable, vertical et autoritaire.

*On dit souvent entre CPE que les hommes et femmes politiques ne connaissent pas notre métier, toi qui es au cœur de ce système, qu'en penses-tu ?*

Les CPE ont réussi à se faire connaître. J'ai été frappé par plusieurs interventions en commission ou dans l'Hémicycle qu'on n'aurait pas entendu il y a plusieurs années, où on souligne le rôle essentiel des CPE. On a tout intérêt à se mobiliser pour faire entendre nos voix pour avoir des moyens pour les établissements. Moi qui l'ai vécu en REP, nous n'étions pas assez. Il faut continuer de se mobiliser pour que les gens se rendent compte de l'utilité que l'on a. On doit « débunkeriser » l'image de nos missions. On nous voit encore comme le surgé. Nous devons continuer notre travail de pédagogie pour montrer que notre rôle est essentiel dans l'établissement scolaire.

### *Penses-tu que l'on puisse un jour revoir les commissions paritaires notamment pour les mutations, au dialogue social concret en général ?*

Honnêtement, je pense que la question des mutations c'est un énorme chantier. On se rend bien compte, moi qui suis d'une autre académie, que c'est impossible de rentrer dans certaines académies. Je suis saisi par des personnels qui m'écrivent parce que cela fait plusieurs années qu'ils sont loin de chez eux et qu'ils n'ont aucune perspective pour rentrer. En toute transparence, il n'y a pas de solution magique, il y a un travail majeur à faire dessus et sans oublier les syndicats dans ce dialogue. Dans le domaine de l'éducation il faut s'appuyer sur les forces vives et les experts du quotidien et ce dialogue social est indispensable pour adapter notre législation au besoin de la société.

Il faut retisser le lien de confiance entre les représentants et les élus brisé par Blanquer. J'ai bonne espoir que Pap Ndiya ait cette volonté. Est-ce qu'il aura la liberté de mener la politique que l'on espère ? Nous verrons.

### *Si tu pouvais faire appliquer dès demain une loi pour l'École, ce serait laquelle ?*

C'est une philosophie, celle d'arrêter avec une logique comptable des moyens. Dans ma circonscription, dans le premier degré on ferme des classes parce qu'il y manque un élève. Au collège de Mauléon 31 élèves en 5ème, je ne comprends pas comment l'administration peut se regarder dans les yeux et croire que c'est normal.

On doit redonner des moyens dans les ruralités pour maintenir les établissements dans leur environnement car c'est ce qui permet de faire vivre nos villages. C'est aussi un levier pour donner

envie aux personnes de venir s'investir dans l'Éducation nationale. Ça participe à la rénovation du métier d'enseignant. Avec la question de la rémunération, des conditions de travail, nous devons redonner de la valeur au métier de l'enseignement et de l'éducation.

### *Que dirais tu à un.e jeune étudiant.e qui envisage de passer le concours de CPE ?*

Je repasserai le concours avec plaisir car j'ai vécu des choses incroyables. C'est un boulot qui est dur dont on ne se rend pas forcément compte de la charge mentale importante. On est trop souvent seul. On doit être plusieurs dans les établissements pour supporter la charge. J'ai rencontré des gens que je n'aurais pas rencontré en faisant un autre métier. Je me suis senti utile. Quand on fait ce métier c'est pour donner du sens à son action, je l'espère mon action a eu une utilité sur le parcours des élèves, des familles et des collègues. C'est passionnant mais c'est dur, il faut être motivé.

Il va falloir continuer de se mobiliser, les 5 dernières années nous ont fait baisser la tête, on y croyait plus, JMB ne nous écoutait pas, il ne faut pas lâcher, rester debout et se battre pour ce qu'on défend.

On rentre dans une nouvelle législature où le parlement, le ministre sont différents. On est nombreux dans la commission à être issu du milieu. Les parlementaires sont très nombreux à être enseignants ou universitaires. Nous allons avoir besoin du soutien de nos collègues de terrain. On a besoin de vous et vous pouvez compter sur nous !

Entretien réalisé le 10 octobre par Julien RENOM

---

## APPEL À TÉMOIGNAGE.

Tu as envie de témoigner de ton quotidien ou de prendre la plume pour nous parler d'un sujet d'actualité ou de faire entendre une réflexion personnelle ? De façon anonyme ou non, les pages du prochain bulletin te sont ouvertes ! N'hésite pas à nous contacter. [cpe@bordeaux.snes.edu](mailto:cpe@bordeaux.snes.edu)

# CONTACTER LE SNES-FSU

## RESPONSABLES DE CATÉGORIE

Julien RENOM - Livia RIGABER  
Tonio VITORINO

cpe@bordeaux.snes.edu  
Tél. 07 87 08 06 56

## POURQUOI ET COMMENT VOTER ?

Du 1er au 8 décembre, vous êtes appelé à voter aux élections professionnelles. Un vote qui va avoir des conséquences concrètes sur votre quotidien.

Voter, c'est déjà décider. C'est faire entendre votre voix et vos revendications et ainsi envoyer un message clair au ministère : avec le SNES et la FSU, il faut augmenter nos salaires et améliorer nos conditions de travail.

**En décembre, votons pour gagner !**



### Section académique de Bordeaux

138 rue de Pessac 33000 Bordeaux

Tél. 05 57 81 62 40

s3bor@snes.edu - <https://bordeaux.snes.edu/>

Permanences

du lundi au jeudi de 14h à 17h30 - le vendredi de 14h à 17h

